

## RENTREE SCOLAIRE 2017-2018

La rentrée des classes **primaires** aura lieu :  
**Le jeudi 31 août 2017**  
**A 8 heures 30 précises**

### RESPECT DES HORAIRES ET ORGANISATION INTERNE

Horaires de classe : ⇒ de 8 h 30 à 12 h  
⇒ de 14 h à 16 h 45

❖ **Les enfants sont accueillis dans leurs classes à partir de 8 h 20. A 8 h 30, les cours commencent.**

Jours de classe : Lundi, mardi, jeudi, vendredi

- ❖ L'école met à votre disposition un service de garderie de 7 h 30 jusqu'à 8 h 15 et de 17 h à 19 h 15. Tout enfant présent à l'école avant 8 h 20 et non repris à 17 h y sera conduit systématiquement, et le service sera alors facturé.
- ❖ Pour des raisons évidentes de sécurité, en aucun cas, vos enfants ne sont autorisés à attendre sur le parking ou sur la cour (même avant 8 h 20 et après 16 h 45).
- ❖ Pour faciliter la circulation et pour des raisons de sécurité les parents ne rentreront pas avec les enfants dans les bâtiments de l'école.

Toute absence doit être signalée par téléphone avant 9 h ; un mot d'excuse sera remis à l'enseignant dès le retour de votre enfant. Toute absence doit être motivée par écrit sur papier libre (et non sur le cahier de texte).

Sans justification de votre part, les absences répétées devront être signalées aux autorités académiques.

- ❖ Les carnets de notes seront signés et rendus à l'enseignant le jour indiqué.

### RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT, DU MATERIEL

- ❖ Chacun respecte le matériel mis à disposition (tables, livres..).
- ❖ Les livres seront couverts avec une étiquette au nom de l'enfant (**sans mettre de scotch sur la couverture**).
- ❖ Tout livre rendu inutilisable ou perdu sera payé par les familles. Les livres de bibliothèque seront rendus en fin d'année ou remplacés en cas de perte.
- ❖ Chacun respecte le travail du personnel : en se déchaussant dans les classes, en rangeant les chaussons dans les sacs le soir, à la sortie. (pour les classes concernées)
- ❖ Tout jeu électronique, portable, objets tranchants et chewing-gum ne sont pas autorisés dans l'enceinte de l'établissement.
- ❖ Les vêtements **doivent être marqués**. L'école dégage toute responsabilité en cas de perte de vêtement, de bijou, d'objet de quelque valeur. De même, elle ne peut être tenue responsable des vêtements salis ou abîmés.
- ❖ Veiller à ce que les enfants aient une tenue correcte.
- ❖ Aucun médicament ne sera pris à l'école.
- ❖ Chacun respecte l'environnement :
  - En suivant scrupuleusement les consignes concernant les itinéraires à emprunter : il est demandé aux familles de respecter l'itinéraire habituel : accès parking, accès par la rue Caroline Aigle. Pas de passage par la Maison de Retraite.
  - En stationnant correctement les véhicules. Attention aux places handicapés.
  - En jetant les papiers dans les corbeilles installées à cet effet.
- ❖ Chacun respecte l'autre en s'abstenant de toute brutalité (qui serait sévèrement punie), de toute impolitesse ou grossièreté qui ne saurait être admise. Dans ce cas, les parents seront informés de suite.

**L'école est aussi un lieu d'apprentissage à la citoyenneté : que chacun  
– parents, enseignants, personnel, enfants –  
veille à montrer l'exemple.**

**Le directeur et les enseignants reçoivent sur rendez-vous.**